

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 7 mars 2024

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, M. Bouamrane, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Blanchet, Mme Thibault, Mme Denis, M. Sadi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, M. Monany, Mme Choulet, M. Martin S., Mme Ségura

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi  
M. Constant donnant pouvoir à M. Molossi  
Mme Dellac donnant pouvoir à M. Bedreddine

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

M. Duprey, Mme Laroche, M. Monot, Mme Filhol, M. Taïbi, M. Chabani, Mme Lagarde

-----



## Délibération n° 06-01 du 7 mars 2024

### **NOUVELLE DONNE POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI – CONVENTION POUR LE DÉPLOIEMENT DE L'IMMERSION FACILITÉE DANS LES AGENCES LOCALES D'INSERTION**

#### **La commission permanente du conseil départemental,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu sa délibération n°06-02 du 19 mai 2022 relative à l'accompagnement et l'insertion des publics vulnérables au titre de la référence unique liée au revenu de solidarité active et des jeunes,

Vu sa délibération n°06-05 du 8 décembre 2022, relative à la création des 13 premières agences locales d'insertion,

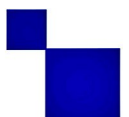
Vu la délibération n°06-06 du 6 juillet 2023, relative à la création d'une agence locale d'insertion,

Vu la délibération n°06-01 du 14 septembre 2023, relative à la création de 8 agences locales d'insertion,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

#### **après en avoir délibéré,**

- MANDATE les Agences locales d'insertion portées par les organismes listés en annexe détaillée, à devenir prescriptrices délégataires des Périodes de Mise en Situation en Milieu Professionnel ;



- APPROUVE la convention type, ci-annexée, à conclure avec chacune des structures citées en annexe afin de leur octroyer délégation de prescription ;

- CHARGE M. le Président du Conseil départemental de signer les conventions correspondantes au nom et pour le compte du Département.

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,

N'ayant pas pris part au vote :

*Mme Thibault*

pour l'Agence locale d'insertion "ARES"

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*